



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 6 février 2026

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 30 janvier 2026

Président: M. Xavier ODO.

Secrétaire de séance : M. Amar **MANSOURI**.

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, M. Monji OUERTANI, M. Stéphane GAUBY

Procuration :

Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Maxime MONTET donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Delphine FAURAND donne pouvoir à M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Aurélie FRONTERA donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Théo VIGNON donne pouvoir à M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Daniela SEIGNEZ donne pouvoir à M. Jérôme BUB, Mme Marie-Line JULLIEN donne pouvoir à Mme Irène DARRE

NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX - ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2025EP01

La Ville de Grigny-sur-Rhône externalise les prestations de nettoyage des locaux municipaux. Le présent marché est divisé en cinq lots :

- Lot 1 : Entretien de l'Hôtel de ville
- Lot 2 : Entretien des locaux municipaux
- Lot 3 : Entretien de la maison de santé
- Lot 4 : Entretien des équipements sportifs
- Lot 5 : Entretien des vitreries

Il s'agit d'un marché en procédure formalisée prévu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Les lots trois et cinq sont passé hors marché du fait de leur faible montant.

Considérant que le marché de nettoyage des locaux municipaux est d'un montant supérieur au seuil de 400 000 € HT ;

Considérant la décision de la Commission d'appel d'offre réunie le 20 janvier 2026 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en particulier son article L2122-22 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

DE VALIDER la décision de la commission d'appel d'offre d'attribuer les lots ci-après aux entreprises suivantes :

Numéro du lot	Nom du titulaire	Montant de l'offre TTC
1- Entretien de l'Hôtel de ville	Carrard service	37 266,11 €
2 – Entretien des locaux municipaux	Carrard service	96 306,41 €
4 – Entretien des équipements sportifs	Carrard service	61 335,05 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché public ;

DE PRENDRE ACTE que les crédits afférents à cette opération seront inscrits aux budgets des années 2026 et suivantes.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	24	M. Xavier ODO , Mme Isabelle GAUTELIER , M. Guillaume MOULIN , Mme Najoua AYACHE , M. Florian RAPP , Mme Victoria MARI , M. Frédéric SERRA , Mme Irène DARRE , M. Arnaud DEROUBAIX , Mme Marie-Claude MASSON , Mme Maria MARTINEZ , M. Djamal MESAI-MOHAMMED , Mme Nathalie COURREGES , M. Hervé NOUZET , M. Amar MANSOURI , M. Olivier CAPELLA , M. Maxime MONTET , Mme Delphine FAURAND , Mme Aurélie FRONTERA , Mme Chloé OLLAGNIER , M. Théo VIGNON , M. Florian CAMEL , Mme Marie-Line JULLIEN , M. Stéphane GAUBY
Vote(s) Contre	5	M. Roland DÉCOMBE , Mme Pia BOIZET , M. Jérôme BUB , Mme Daniela SEIGNEZ , M. Monji OUERTANI
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 06 février 2026.

Le Maire,
Xavier **ODO**.



Le secrétaire de séance
Amar **MANSOURI**.

